RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Taxes foncières pour 2025 votées et perçues par la commune de PARIS 16 les collectivités territoriales et divers organismes

AVIS_TF_RG

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP PARIS 16EME NORD
12 RUE GEORGE SAND
75796 PARIS CEDEX 16

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

ARACTINGI RONALD
AU PETIT POINT
RUE GABRIEL KHABBAZ
ACHRAFIEH, BEYROUTH
LIBAN

Vos références

Numéro fiscal(C) :
Référence de l'avis : **Contrat de prélèvement :** P39 **Référence unique de mandat :**
9

Numéro de propriétaire : 116 A06355 K

Département d'imposition : 757 VILLE DE PARIS
Commune d'imposition : 116 PARIS 16

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 07/08/2025
Date de mise en recouvrement : 31/08/2025

Identifiant service : 75033

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur **impots.gouv.fr**

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question,votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
horaires de votre centre des finances publiques sur **impots.gouv.fr**, rubrique Contact et prise de RDV

- **pour le paiement de votre impôt :**
SIP PARIS 16EME NORD
12 RUE GEORGE SAND
75796 PARIS CEDEX 16
Tél : 01 44 30 48 84
- **pour le montant de votre impôt :**
CDIF PARIS 2
SECT. FONC PARIS 7EME ET 16EME
6 RUE PAGANINI
75972 PARIS CEDEX 20
Tél : 01 53 27 45 69

* (service gratuit + coût de l'appel)

Somme à prélever

721,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2025

Vous avez choisi le prélèvement à l'échéance.

Sauf avis contraire de votre part avant le 01/10/2025,
directement sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401*,
la somme à payer sera prélevée automatiquement le 27/10/2025.

Compte bancaire : FR76 3000 3028 380X XXXX XXX8 620
Identifiant de la banque : SOGEFRPP
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

La somme due est prélevée automatiquement, vous n'avez pas à envoyer de chèque.

Les taxes foncières sont affectées aux collectivités territoriales et l'évolution annuelle de leur montant prévue par la loi, provient de deux facteurs :
- la revalorisation automatique en fonction de l'inflation de la valeur locative du bien prise en compte pour déterminer le montant de la taxe ;
- les taux d'imposition déterminés chaque année par les collectivités.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MC58ZM	PROPRIETAIRE	ARACTINGI RONALD JOSEPH

Taxes foncières 2025		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2024	20,50 %	%	%	0,587 %	6,21 %	0,106 %	
	Taux 2025	20,50 %	%	%	0,566 %	6,21 %	0,143 %	
	Adresse	65 RUE RAYNOUARD						
	Base	2518			2518	2518	2518	
	Cotisation	516			15	156	4	691
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
	Cotisation 2024	508			14	154	3	
	Cotisation 2025	516			15	156	4	691
	Variation	+1,57 %	%	%	+7,14 %	+1,30 %	+33,33 %	

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2025	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2024								
	Cotisation 2025								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base collectivité						Droit fixe :		

Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 4 €
et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 5 €.
Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile de France s'élève à 196 776 459 €.

Frais de gestion de la fiscalité directe locale	30
Dégrèvement Habitation principale	
Dégrèvement JA État	
Dégrèvement JA Collectivité	
Montant de votre impôt	**721**

Références administratives :

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2026.
Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ». Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la DGFiP, dans le cadre de leurs attributions et conformément au besoin d'en connaitre, les personnes et autres tiers auxquels la loi donne qualité pour en connaître dont notamment les organismes visés par l'article L 135 B du livre des procédures fiscales. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez des droits suivants : droit d'accès, droit de rectification des données vous concernant, droit à la limitation du traitement ainsi que le droit d'opposition au traitement de vos données personnelles hors obligation légale imposant à la DGFiP de traiter lesdites données ou dérogation réglementaire. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante: donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. Pour toutes les questions autres que celles relatives à vos données personnelles (situation et gestion fiscale, changement de situation...), il convient de contacter le service gestionnaire aux coordonées indiquées dans la rubrique contact de l'avis. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.